

PROVINCE DE QUÉBEC,
CITÉ DE HULL

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1910.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, mardi, (hier étant la fête du travail) le six septembre, mil neuf cent dix, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire J. E. Fontaine au fauteuil, et les échevins Black, Davies, Larose, Gravelle, Leduc, Charette, Villeneuve, Falardeau, Bourque, Caron, Labelle et Dupuis formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Labelle :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de M. Durocher et du Rev. P. Duhaut.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis.

LE 249ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé en la chambre des Comités, vendredi le 2 septembre 1910, à laquelle assemblée sont présents l'échevin Davies, président pro-tempore au fauteuil, et les échevins Larose, Leduc, Falardeau et Dupuis, Son Honneur le Maire étant aussi présent, a l'honneur de faire rap-

port qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés et recommande le paiement des suivants :—

Paie-listes des employés.....	\$629 16
The Mortimer Co.....	28 25
D. Dupuis.....	27 07
Gouvernement Provincial.....	15 60
P. H. Charron.....	9 27
F. Barette.....	8 72
Isidore Paquin.....	6 50
Louis Treau.....	3 00
“ Le Temps”	3 00
La Société de Publicité Général....	2 50
A. Archambault.....	2 85
E. Thibault.....	1 45

Taxes remises Votre comité recommande que les taxes soient remises aux veuves M. Roberge et F. Ladéroute.

Taxe de locataire Que la taxe de locataire soit biffée du compte de J. B. Lavoie et pour sept mois du compte de Adelard Gratton.

Tables Ouelette Que la licence pour tables de pool, ne soit pas chargé à M. Ovide Ouelette pour le temps qu'elles ne seront pas installées suivant sa demande.

Falardeau Que M. Victor Falardeau soit payé à raison de \$800.00 par an pour le temps qu'il remplace le Greffier.

Que la taxe de l'eau Que la taxe de l'eau de la compagnie d'amusement de Hull soit calculée sur une évaluation de \$15,000,00 et qu'une remise de taxes soit faite pour la différence de son évaluation actuelle.

Billet pour travaux Qu'un billet à trois mois soit escompté à la banque Provinciale du Canada pour le montant de \$3,800 00 étant pour payer les travaux d'améliorations du poste du feu et que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer le dit billet.

Billet à renouveler Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à renouveler les billets suivants à leurs échéances : un de \$5,000.00

au C.P.R. dû le 16 septembre courant, un de \$5,000.00 au même dû le 20 octobre prochain et un autre de \$10,780.00 à la banque Provinciale du Canada, dû le 1er octobre aussi prochain. Si dans le cas que la compagnie C.P.R. refusait de renouveler les deux premiers, alors, que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à négocier ces montants avec la banque Provinciale, afin de relever ces billets.

Que votre Greffier soit autorisé à changer le nom de Maurice Lacombe à celui de Domina Hébert, au No. 625 du rôle.

(Signé)

Jos. Bourque, Président.
T. B. Davies
H. Dupuis
J. B. Larose
Joseph Leduc.
V. O. Falardeau

2. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Davies :

Que le 249ème Rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.

LE 100ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de l'Eau dûment assemblé en la chambre des Comités, vendredi le 2 septembre 1910, à laquelle assemblée sont présents l'échevin Jos. Caron, président au fauteuil, et les échevins Black, Gravelle, Charette, Villeneuve et Labelle, à l'honneur

de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés, et recommande le paiement des suivants.

Paié-listes des employés.....	\$ 581 25
" " de l'aqueduc.....	258 57
" " Château d'Eau.....	7 68
" " Règlement No. 122.....	56 76
E. R. Bisson (contrat).....	2070 00
Carrière & Wilson (contrat).....	418 00
Thos. Lawson.....	124 71
Victoria Foundry.....	85 00
F. Barette.....	71 82
The Mortimer Co.....	32 25
The Bell Telephone Co.....	26 25
D. Dupuis.....	15 64
J. Gingras.....	7 90
A. Archambault.....	4 90
M. Charbonneau.....	4 50
The L. B. Seward Lum. Co.....	4 00
Wright & Co.....	3 46
E. Thibault.....	1 00

Eau mince Votre Comité recommande que l'eau soit remise à veuves Grand'maître et à M. Isaie Demers, pourvu que ce dernier permettre à ses voisins, qui n'ont pas d'eau, d'en prendre chez lui.

Culture Que l'Ingénieur soit chargé de faire un estimé du coût de mettre l'eau à la demande de M. J. Johnson.

(Signé)

Jos. Caron, Président
A. D. Labelle
Thos. Black
Israel Charette
W. Villeneuve

3. Proposé par l'échevin Caron, seconde par l'échevin Labelle :

Que le 100ème Rapport du Comité de l'Eau qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.

LE 237ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, le 2 septembre 1910, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Dupuis, président au fauteuil, et les échevins Davies, Larose, Leduc et Falardeau, Son Honneur le Maire étant aussi présent, à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés, et recommande le paiement des suivants —

Paie-listes du Règlement No. 15.	\$344 08
" " " " " " 121.	62 23
" " " " " " 122.	26 80
" " de Divers.....	50 30
" " des parcs.....	49 20
" " des Imprévues.....	25 75
" " du Quartier 3.....	9 30
" " " 4.....	20 50
" " " 5.....	27 59
Carrière & Wilson.....	3161 61
E. J. Laverdure.....	3115 00
Jos. Thomas.....	761 23

R. W. Farley.....	85	43
D. Dupuis.....	55	06
P. J. Powers Co.....	49	50
E. Séguin.....	2	50
R. G. Nesbitt.....	30	00

*Regard en
garantie* MM. Carrière & Wilson ayant terminé leur contrat du canal d'égout sur la rue Champlain à la satisfaction de l'Ingénieur de la cité, votre Comité recommande que leur chèque en garantie soit remis

(Signé) H. Dupuis, Président.
 T. B. Davies
 J. B. Larose
 Jos. Bourque.
 Jos. Leduc
 V. O. Falardeau

4. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Larose :

Que le 237ème rapport du Comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.

LE 103ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE POLICE, FEU ET LUMIÈRE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Police, Feu et Lumière dûment assemblé en la chambre des Comités, vendredi, le 2 septembre 1910, à

laquelle assemblée sont présents, l'échevin Gravelle, président au fauteuil et les échevins Black, Charette, Villeneuve, Caron et Labelle, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés, et recommande le paiement des suivants :—

Paie-listes des employés.....	\$1535 83
" " à la Station.....	49 66
E. R. Bisson.....	724 01
Garioch, Godard & Co.....	349 60
Caron Frères	132 00
Charles Brodeur.....	131 96
Victoria Foundry.....	127 08
H. Dupuis & fils.....	123 00
The Waterouse Engine Works Co	112 50
General Animal Insurance Co...	102 40
Joseph Martel.....	53 79
Thos. Lawson & Sons.....	29 20
A. Archambault.....	27 02
F. Barette.....	22 29
M. Charbonneau.....	28 00
D. Dupuis.....	18 34
André Marcoux.....	16 40
P. H. Charron.....	16 11
Jean Lacroix.....	8 55
A. Lessard.....	8 05
H. Charlebois.....	8 00
Hull Coal Co.....	7 00
R. J. Devlin.....	6 80
Louis Tréau.....	5 50
Philippe Gagnon.....	5 25
P. Thibault.....	5 00
The Queen City Oil Co.....	4 00
Ernest Théoret.....	2 50
A. Archambault.....	2 35

articles Votre Comité recommande que la demande du chef Tessier pour des bottes et pardessus en caoutchouc et des casques pour lui et ses nouveaux hommes, soit acceptée et que ces articles soient achetées suivant sa demande.

(Signé)

A. D. Labelle
Jos. Caron
Israël Charette
W. Villeneuve.
Thos. Black

5. Proposé par l'échevin Gravelle, secondé par l'échevin Charette :

Que le 103ème rapport du Comité de Police, Feu et Lumière qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté, l'échevin Bourque dissident

LE 40ème RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ.

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Santé dûment assemblé en la chambre des comités, vendredi le 2 septembre 1910, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Labelle, président au fauteuil, et les échevins Black, Gravelle, Charette, Villeneuve et Caron à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés, et recommande le paiement des suivants :—

L'Hôpital Général	\$123 90
A. Grafton	55 50
M. Charbonneau	27 50
Hôpital protestant	25 20
St. Luke's G. Hospital	18 90
The Laurentian Stone Co.	15 71
Alph. Julien	3 00
F. Cardinal	3 00
La Pharmacie Moderne	2 30
La Pharmacie Canadienne	75

(Signé) A. D. Labelle, Président.
Jos. Caron
Thos Black
Israel Charette
Wm. Villeneuve

6. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Caron :

Que le 40ème rapport du Comité de Santé qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.

L'Ingénieur Chéné fait un rapport : Sur l'état du pont du cimetière, sur la lettre Caldwell, sur les réclamations Raizennec et Lavigne, sur la lettre Willoughby, sur les vieilles pompes, sur la question Rodier, sur réclamations Leroux et Vatin, sur les puissards et sur les trottoirs défectueux.

Le Chef Marcoux fait rapport sur la fréquentation des théâtres par la jeunesse et sur le vêtement requis par ses hommes.

7. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Black :

Propriété de Juge Champagne
Que la motion adoptant le rapport recommandant l'achat
de la propriété du Juge Champagne pour les fins d'un hôpital
soit rescindée.

Pour : Les échevins Black, Larose et Caron — 3

Contre : Les échevins Davies, Gravelle, Leduc, Charette,
Villeneuve, Falardeau, Bourque, Labelle et Dupuis — 9

Licence DeRepentigny
Motion perdue.

8. Proposé par l'échevin Charette, secondé par l'échevin
Leduc :

Qu'une licence d'hôtel soit accordée à M. Magloire
DeRepentigny.

Pour : Les échevins Black, Davies, Larose, Leduc, Cha-
rette, Villeneuve — 6

Contre : Les échevins Gravelle, Falardeau, Bourque
Caron, Labelle et Dupuis — 6

Le vote étant égal, Son Honneur le Maire vote pour et la
motion est remportée.

Am Lox 9. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin
Labelle :

Que les demandes pour améliorations locales devant ce
conseil, soient reçues et que le Greffier et l'Ingénieur soient au-
torisés à continuer les procédures nécessaires.

Adopté.

Com. 10. Proposé par l'échevin Gravelle, secondé par l'échevin
Charette :

Que ce conseil siège en comité général avec le pro-maire
au fauteuil afin de discuter divers questions.

Adopté

11. Proposé par l'échevin Caron, secondé par l'échevin
Charette :

Que ce comité lève séance, rapporte progrès, que le maire ~~laisse~~ reprene le fauteuil et que le conseil procède aux affaires.

Adopté

Les échevins Davies et Black s'absentent

12. Proposé par l'échevin Caron, secondé par l'échevin ^{Louer} ~~louer une~~ ^{une} ~~bouilloir~~ Charette :

Que l'Ingénieur et le président du Comité de l'Eau soient autorisés à louer une bouilloir afin d'aider au meilleur fonctionnement des pompes à vapeur du vieux Chateau d'Eau ou, à S'entendre avec la compagnie E. B. Eddy, afin d'avoir d'elle la force d'eau nécessaire pour la fournir à la cité.

Adopté

13. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin ^{Rues à la place} ~~Caron~~ : ^{et} ~~à~~ ^{Farley}

Que l'Ingénieur Farley soit chargé d'avertir le contracteur Laverdure d'avoir à réparer les rues sur le parcours de son contrat à partir de la rivière.

Adopté

14. Proposé par l'échevin Gravelle, secondé par l'échevin ^{Prix à} ~~marcoux~~ Villeneuve :

Que le chef Marcoux soit chargé de demander les prix pour les articles en vêtements requis par ses hommes et ceux de la brigade du feu.

15. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin ^{Dommages} ~~Leroux & Varin~~ Villeneuve :

Que le rapport de l'Ingénieur Chéné RÉ les dommages Leroux et Varin, rue Charles, soit adopté.

Pour : Les échevins Villeneuve, Falardeau et Labelle—3

Contre : Les échevins Gravelle, Larose, Leduc, Charette,
Bourque, Caron et Dupuis — 7

Motion perdue.

Sous le nom de rues
16. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin
Leduc :

Que l'Ingénieur soit chargé de tirer les lignes et établir les
niveaux dans les rues nommées dans son rapport.

Adopté.

L'échevin Bourque donne avis, qu'à la prochaine assemblée, il présentera un règlement pour amender le règlement No. 100 concernant les rues, l'observance du dimanche, etc., et spécialement la clause neuvième en changeant les mots "Entre les heures de minuit et sept heures du matin, et les remplaçant par les mots "Entre.....heures du soir et.....heures du matin"; en changeant la clause treizième par la suivante : "Il est défendu à tout propriétaire ou tenancier d'une salle de pool, quilles, trou-madame, billard et autres jeux de ce genre de tenir la dite salle ouverte au public le dimanche et d'y laisser jouer les dits jeux et de jouer les susdits jeux.

L'échevin Bourque donne aussi avis qu'à la prochaine assemblée il proposera que le règlement des constructions soit amendé.

Le conseil s'ajourne SINÉ DIÉ

John F. Gould
Geffier

PROVINCE DE QUÉBEC,
CITÉ DE HULL {

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1910.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, lundi, le trois octobre, mil neuf cent dix, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire J. E. Fontaine au fauteuil, et les échevins Black, Davies, Gravelle, Larose, Leduc, Charette, Villeneuve, Falardeau, Bourque, Caron, Labelle et Dupuis, formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Charette :

Que les minutes du 6, 10, 20 et 23 juin, du 4 juillet, du 1er août et du 6 septembre, imprimées et distribuées soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Dupuis :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles du Rev. P. Guertin, de l'Ingénieur Vallée et de M. Robinson.

Adopté

Les rapports suivants sont soumis

LE 250eme RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé en la chambre des Comités, jeudi le 29 septembre 1910, à laquelle assemblée sont présents l'échevin Davies, président pro-tempore au fauteuil, et les échevins Larose, Leduc, Falardeau et Dupuis, Son Honneur le Maire étant aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déserés et recommande le paiement des suivants :—

Paie-liste des employés.....	\$216 67
E. R. Bisson.....	80 20
Paul T. C. Dumais.....	45 50
The Ottawa Electric.....	22 88
C. Wright.....	18 50
Gouvernement Provincial.....	15 60
Hull Medical Hall.....	13 80
E. R. Watts & Son.....	8 80
M. J. Laverdure.....	9 56
Le Spectateur.....	6 50
Solomon et Henry.....	2 00
Dr. L. Duhamel.....	2 00
M. G. Bristow.....	75

Taxes remises. Votre Comité recommande que les taxes soient remises à Jos. Chénier, Robert Josling, Dame Fil. O'Rielly, Dme Jos. Dagenais et Dme J. B. Patenaude, aussi à Dme J. Gagnon pour jusqu'au temps qu'elle a vendu sa propriété.

Fonds d'amortissement. Que le fond d'amortissement pour améliorations locales qui est maintenant déposé à la Banque d'Ottawa ainsi que la balance du règlement No. 12 qui est déposé à la même banque soit envoyé au Gouvernement de Québec, le tout comme fond

d'amortissement et que l'Honorables Trésorier Provincial soit prié de le placer au crédit de la corporation, de la même manière que par le passé.

Que votre Greffier soit autorisé de faire les changements suivants au rôle :

- Au No. 574 sub. Ant. Régimbal à J. M. Lavigne
" " 916 biffé le nom de Z. Boucher comme locataire
" " 1100 sub. Z. Boucher à Ovila Boucher
" " 1219 ajouter E. S. Green et C. Wiltshire comme locataire à \$25.00.
" " 1456 sub. G. R. Mereweather à Delle Caron
" " 3840 " H. A. Goyette à Jos. Wissell
" " 4159 " Art. Viau à H. A. Fortier
" " 4736 " John Bower Lewis à G. E. Hanson

(Signé) Jos. Bourque, Président.
V. O. Falardeau
Joseph Leduc.
J. B. Larose

3. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Larose :

Que le 250ème rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Proposé en amendement par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Black :

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit amendé en retranchant de celui-ci cette partie concernant le transport des fonds des améliorations locales et qu'ainsi amendé ce rapport soit adopté.

Pour l'amendement : Les échevins Davies, Black et Gravelle—3

Contre : Les échevins Larose, Leduc, Charette, Villeneuve, Falardeau, Caron, Bourque, Labelle et Dupuis—9

L'amendement est perdu et la motion remportée sur la même division renversée.

L'échevin Davies donne avis qu'à la prochaine assemblée il demandera la réconsidération de cette clause.

LE 101ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de l'Eau dûment assemblé en la chambre des Comités, jeudi le 29 septembre 1910, à laquelle assemblée sont présents l'échevin Jos. Caron, président au fauteuil, et les échevins Black, Gravelle, Charette, Villeneuve, et Labelle a l'honneur de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés, et recommandé le paiement des suivants

Paie-liste des employés.....	\$193 75
" " de l'Aqueduc.....	254 34
" " des pompes.....	44 00
E. R. Bisson.....	1890 00
R. W. Farley.....	83 80
Thos. Lawson & Sons.....	40 38
Samuel Fisher.....	11 85
D. Dupuis.....	6 50
The Bell Telephone Co.....	1 00

pour recaus Votre comité recommande que la taxe de l'eau soit remise à O. Germain et Robt. Josling.

Que la moitié de l'eau soit remise à M. Wm. Booth pour le dernier quartier, vu l'insuffisance de l'eau chez lui.

service pour Que l'Ingénieur soit autorisé à faire la pose de services d'eau aux contribuables qui en ont fait la demande.

(Signé) Jos. Caron, Président
Thos. Black
Israel Charette
A. D. Labelle
W. Villeneuve
J. E. Gravelle

4 Proposé par l'échevin Caron, secondé par l'échevin Gravelle :

Que le 101ème rapport du Comité de l'Eau qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.

LE 238ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, jeudi le 29 septembre 1910, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Dupuis, président au fauteuil, et les échevins Davies, Larose, Leduc et Falardeau, Son Honneur le Maire étant aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés, et recommande le paiement des suivants —

Paie-liste du Quartier No. 1	\$21 46
" " " " " 2,	4 48
" " " " " 3,	28 06
" " " " " 3a	3 01
" " " " " 4,	16 45
" " " " " 5,	14 13
" " des Parcs	40 60
" " de Divers	74 81
" " du Règlement No. 15...	504 35
" " " " " 120..	256 54
" " " " " 121..	293 90
" " " " " 122..	22 96
" " pont du cimetière...	53 70
E. J. Laverdure	1796 56
J. Thomas	826 26

Gilmour & Hughson.....	94	36
R. W. Farley.....	35	93
Wright & Co.....	23	05
T. C. Carrière.....	8	15
M. J. Laverdure.....	5	10
A. Labelle.....	3	60

My autorisé Votre comité recommande que l'Ingénieur soit chargé de remédier aux inconvenients dont se plaint Dme G. Blais et M. J. B. Pharand.

Permuni Que la permission soit accordée à MM. Montpetit, Bart. Desormeau, Barette et Sincenne de se construire un trottoir à leur frais et dépens sous la surveillance de l'Ingénieur.

(Signé) H. Dupuis, Président.
J. B. Larose
T. B. Davies
Jos. Leduc
V. O. Falardeau

5. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Leduc :

Que le 238ème rapport du Comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.

LE 104ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE POLICE, FEU ET LUMIÈRE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Police, Feu et Lumière dûment assemblé en la chambre des Comités, jeudi, le 29 septembre 1910, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Gravelle, président au fauteuil et les échevins Black, Charette, Villeneuve, Caron et Labelle, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés, et recommande le paiement des suivants :

Paie-liste des employés.....	\$654 17
" " de la lumière.....	23 90
A. Gratton.....	89 25
P. E. Marchand.....	80 00
Caron Frères.....	71 81
P. A. Meilleur.....	29 25
Geo. Reinhardt.....	22 10
Woods Limited.....	19 20
R. J. Devlin Co.....	11 05
Thos. Lawson & Sons.....	10 00
Joseph Martel.....	10 26
A. I. Telmosse.....	8 50
André Marcoux.....	6 70
Isidore Paquin.....	6 00
A. Gratton.....	5 10
Garrioch, Godard & Co.....	4 00
The E. B. Eddy Co.....	2 00

Compte du Comité de Santé.

Arthur Dion.....	\$50 00
Mrs. Moses Benedict.....	40 00
A. R. Farley.....	22 05

Votre comité recommande que l'Ingénieur soit chargé de faire solider les vitres en mauvais état à la station de feu et police.

Que 4 pardessus de pluie soient achetés pour le département de police.

(Signé)

J. E. Gravelle, Président
Thos. Black
Jos. Caron
Israel Charette
Adrien Labelle
Wm. Villeneuve

6. Proposé par l'échevin Gravelle, secondé par l'échevin Charette :

Que le 104ème rapport du Comité de Police, Feu et Lumière qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.

Ref. d'Of. L'aviseur légal soumet son opinion sur la question du contrat Laverdure et demande des informations dans la cause Meloche.

L'Ingénieur soumet divers rapports sur travaux faits et à faire.

Le Greffier soumet des estimés approximatifs de l'Ingénieur pour divers travaux d'améliorations locales, sur lesquels il a complété sa procédure.

7. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Dupuis :

Que les estimés approximatifs préparés par l'Ingénieur d'un trottoir en bois du côté est de la rue Champlain entre Langevin et Ottawa, d'un trottoir en ciment, côté sud de la rue Charles, entre Lac et Hannah et des trottoirs en ciment côté nord de la rue Willoughby entre McKay et Davies, côté ouest McKay entre Willoughby et Carrière, côté sud de Walker entre McKay et Labelle et côté ouest de Davies entre Willoughby et Walker soient acceptés et qu'il soit autorisé à faire faire ces travaux sous la loi des améliorations locales.

Adopté.

Règlement L'échevin Bourque soumet un règlement pour amender le règlement No. 100 concernant l'observance du dimanche, etc.

8. Proposé par l'échevin Gravelle, secondé par l'échevin Black :

ajournement Que ce conseil ajourne.

Pour : Les échevins Black, Davies, Gravelle, Charette, Villeneuve et Dupuis—6

Contre : Les échevins Larose, Leduc, Falardeau, Bourque, Caron et Labelle—6

Le vote étant également partagé, Son Honneur le Maire vote contre et la motion est perdue.

9. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin *Caron* Dupuis :

Que ce conseil siège en comité général, en bas, avec le maire au fauteuil.

Pour : Les échevins Larose, Leduc, Falardeau, Bourque, Caron et Labelle—6

Contre : Les échevins Black, Davies, Gravelle, Charette, Villeneuve et Dupuis—6

Le vote étant égal, Son Honneur le maire vote pour et la motion est remportée.

En comité le règlement soumis par l'échevin Bourque est longuement discuté ainsi que la question du pont de la Gatineau, etc.

10. Proposé par l'échevin Gravelle, secondé par l'échevin *Villeneuve* :

Que le comité lève séance, rapporte progrès, que Son Honneur le Maire reprenne le fauteuil et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin *Salle* *Falardeau* :

Que le règlement No. 126 étant pour amender le règlement No. 100 déjà lu et discuté soit adopté.

Pour : Les échevins Larose, Falardeau, Bourque et Labelle—4

Contre : Les échevins Black, Davies, Gravelle, Leduc, Charette, Villeneuve, Caron, et Dupuis—8

Motion perdue.

12. Moved by Alderman Davies, seconded by Alderman *Larose* :

That the City Solicitor be authorized to take the necessary procedure against the L. B. Seward Co. and the Morris Fertilizing Co. to make these companies cease their operations immediately on account of their public nuisance.

13. Proposé par l'échevin Gravelle, secondé par l'échevin *Larose* :

Mr Oscar Gauthier. Que l'ingénieur soit chargé de prendre les moyens d'épêcher l'inondation des propriétés de M. Oscar Gauthier, tel que montré par son rapport qui vient d'être lu. Les dépenses pour ces travaux ne devront pas dépasser la somme de \$15.00.

Adopté.

Proposé par l'échevin Gravelle, secondé par l'échevin Dupuis.

Que suivant le rapport de l'ingénieur concernant l'égout de la rue Langevin, ce canal soit amélioré à un coût ne dépassant pas \$110.00.

Pour : Les échevins Gravelle, Leduc, Charette, Villeneuve, Falardeau, Bourque, Caron, Labelle, Dupuis — 9

Contre : Les échevins Black, Davies et Larose — 3

Motion remportée.

Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Black :

Que le montant de \$958.70 comme estimé final sur le contrat E. R. Bisson pour la construction du pont de la rue Chaudière, sur le crique Brewery, soit payé et que son chèque en garantie de ce contrat, lui soit aussi remis.

Adopté.

Proposé par l'échevin Charette, secondé par l'échevin Villeneuve.

Que ce conseil ajourne à lundi soir 17 courant.

Adopté.

PROVINCE DE QUÉBEC,

CITE DE HULL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1910

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, lundi, le dix-sept octobre, mil neuf cent dix, à laquelle assemblée sont présents Son Honneur le Maire J. E. Fontaine au fauteuil, et les échevins Davies, Black, Gravelle, Larose, Leduc, Charette, Villeneuve, Falardeau, Bourque, Caron et Labelle formant quorum du dit conseil

1. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin *Caron* Labelle :

Que les communications qui viennent d'être dues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de MM. Copland, Cousineau, Seward, Tremblay, Lamothe et de la Bande de la Cité. Adopté.

2. Proposé par l'échevin Charette, secondé par l'échevin *Parker* *notaire* Leduc :

Que M. le Notaire Labelle soit chargé de préparer et signifier un protêt à E. J. Laverdure, contracteur, le tenant responsable de la somme de \$25.00 par jour, depuis le 15 juillet 1910, en raison de la non-terminaison des travaux, le tout suivant la clause de son contrat en date du 26 octobre 1909.

Adopté, les échevins Falardeau et Bourque dissident.

3. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin *Charette* *notaire* Leduc :

Que le compte dans l'affaire du jugement ré Meloche vs cette cité, ce montant à la somme de \$87.70, soit payé.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin *Labelle* *notaire* Leduc :

Que les estimés approximatifs de l'ingénieur, pour un trottoir en ciment sur le côté ouest de l'Avenue Laurier entre les rues Victoria et Albert, soient acceptés et que l'Ingénieur soit autorisé de faire faire ces travaux sous le règlement des Améliorations Locales. Adopté.

5. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin *Leduc* *notaire* Leduc :

Que la taxe de M. Arthur Dion, se montant à la somme de \$41.55 soient remises, en compensation de ses services comme remplaçant le chef de police avant la nomination du chef Marcoux. Adopté.

6. Proposé par l'échevin Caron, secondé par l'échevin *Gravelle* *notaire* Gravelle :

Que la soumission de M. Archambault, pour système de chauffage au chateau d'eau, étant la plus basse soit acceptée et le montant chargé au règlement No. 122. Adopté.

Que le Greffier de la cité soit chargé d'écrire à la Wm. Hamilton Co., de Peterborough, pour protester contre le délai apporté à l'installation des pompes suivant son contrat.

Adopté.

Domino 8. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Caron :

Que la somme de \$85.00 plus les frais d'action à ce jour, soit payé à Dme. Simard, en paiement total de sa réclamation en dommage contre la cité.

Adopté, l'échevin Bourque dissident.

Exempté 9. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Falardeau :

Considérant que les deux derniers jours du mois sont des jours fériés qu'il soit résolu que l'escampte de 5% soit accordé jusqu'au 5 novembre prochain inclusivement afin de compenser pour les jours que les bureaux seront fermés à la fin du mois.

Adopté.

Arbres pour 10. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Caron :

Que la somme de \$70.00 soit votée pour l'achat d'arbres sur le Carré de l'Hôtel de Ville, ce montant devant être pris sur les dépenses imprévues.

Adopté, les échevins Black et Labelle dissidents.

Re Seward 11. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Black :

Que la question Seward soit renvoyée au comité des Finances.

Adopté.

Salle 12. Proposé par l'échevin Caron, secondé par l'échevin Bourque :

Que la demande de la Bande de la Cité, pour la salle gratis pour une partie de carte, soit accordée.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Black,

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

*John G. Soule
Tupper*

PROVINCE DE QUEBEC,
CITÉ DE HULL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1910.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, lundi le sept novembre, mil neuf cent dix, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire J. E. Fontaine au fauteuil, et les échevins Black, Davies, Gravelle, Larose, Charette, Leduc, Villeneuve, Falardeau, Bourque, Caron, Labelle et Dupuis, formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Davies :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de MM. Champagne, Lesueur et la tiers-saisie, et que l'action ré Bergeron soit renvoyée à l'aviseur légal pour comparution.

Adopté

Les rapports suivants sont soumis.

LE 25^e RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé en la chambre des Comités, vendredi le 4 novembre 1910, à laquelle assemblée sont présents l'échevin Davies, président pro-tem au fauteuil, et les échevins Larose, Leduc, Falardeau et Dupuis, Son Honneur le Maire étant aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été désérés et recommande le paiement des suivants :—

Paie-liste des employés.....	\$650 00
L'Hôpital Général	286 30

G. E. Gauvin.....	51 10
H. Dupuis & fils.....	38 05
Le Gouvernement Provincial.....	17 55
Le Spectateur.....	14 55
The Bell Telephone Co.....	13 50
H. H. Lapierre.....	12 03
F. F. Desjardins.....	10 00
Keuffel & Esser Co.....	9 22
L'Interprovincial	8 50
The Ottawa Electric Co.....	7 44
E. Thibault.....	4 00
Adrien Larocque.....	3 65
La Pharmacie Moderne.....	1 85
D. Dupuis.....	1 84
P. H. Charron.....	1 70
M. Charbonneau.....	2 50
Pharmacie Canadienne.....	1 25

Taxes remises Votre comité recommande que les taxes soient remises à MM. Antoine Cadieux et J. B. Banville, aux veuves J. B. Villeneuve, Plamondon et à Delle. Robin.

Que la somme de \$7.80 qui était due par Dme Rosalie Gagnon sur sa propriété qu'elle a vendue à M. Art. Tremblay soit remise.

Salaire remis Que le salaire du Greffier, suspendu pendant sa maladie, de l'été dernier, lui soit payé intégralement.

Congé Que le congé demandé par l'Ingénieur Chéné, afin de lui permettre de poursuivre certaines études à Paris lui soit accordé sans salaire autre que le présent mois.

Taxes de loc. Que les taxes de locataire ne soient pas chargées à M. M. Joseph Patenaude et Albert Bouvrette, de ce jour, vu qu'ils résident maintenant dans leur propre maison.

Au No. 319 Biffer le nom de Jos. Patenaude comme locataire.

Rôle 1006 Faire le changement demandé par H. Sabourin et L. Côté.

1380	Sub. Dme J. A. et Télesphore Lemay à Dme Sanche,
1424	" Aimé Gagnon à Dme A. Richer
1725	" Jos. Larventz à Cyrille Charron
1744	" Dme J. A. Lemay à Chs. Imbeau
2084	" Charles Imbeau à Honoré Mageau
2232	" Philias Millette à Dolphis Tremblay
2542	" Cyrille Richer à J. B. Rouleau
2613	" Napoléon Lafleur à Modeste Martel
2802	" Chs. A. Leduc à Fortin & Gravelle
2816	" Joseph Patenaude à Pierre Ménard
2875	" Albert Bouvrette à Joseph Bourque
2952	" Théodore Bélanger à Théodore Bédard
3097	" Banque d'Ottawa à G. C. Wainwright
3351	" David Legault à O. Belhumeur N, 495
3669	" Jos. et Damien Caron à Dme St. Onge
3721	" H. A. Beaudin à Adélard Audette
3768	" Louis Raymond à O N et W Ry Co pour 5372
3852	" Jérémie Latulippe à Thomas Desmarais Sr.
4400	" Wilfrid Desjardins à Gilbert Laroque
4538	" J. A. Lessard à Michel Ouelette
4931	" Nap. Tremblay à Armstrong pour 5 acres à \$40
4943	" Chs. A. Leduc à N. Tétreau

(Signé) Jos. Bourque, Président.
 T. B. Davies
 J. B. La Rose
 Joseph Leduc.
 H. Dupuis

2. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Larose :

Que le 251^{ème} rapport du Comité des Finances, qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.

LE 102ème RAPPORT DU COMITÉ DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de l'Eau dûment assemblé en la chambre des Comités, vendredi le 4 novembre 1910, à laquelle assemblée sont présents l'échevin Jos. Caron, président au fauteuil, et les échevins Black, Gravelle, Charette, Villeneuve, et Labelle a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés, et recommande le paiement des suivants.

Paie-liste des employés.....	\$ 581 25
" " de l'aqueduc.....	293 85
" " du Reg. 122.....	136 68
E. R. Bisson (contrat).....	4178 38
E. Paradis.....	250 00
Victoria Foundry.....	237 31
Hull Coal Co.....	230 31
H. Dupuis & fils.....	153 17
R. W. Farley.....	135 81
The John McDougall C. I. W. Co	109 00
A. Archambault.....	109 19
Thos. Lawson & Sons.....	61 60
H. Leblanc.....	59 59
D. Dupuis.....	59 95
P. Leroux.....	20 75
The L. B. Seward Lub. Co.....	15 25
James Kay.....	15 00
The Bell Telephone Co.....	13 93
J. O. Paquin.....	5 50
Moïse Galipeau.....	3 00
P. H. Viau.....	2 50

En renvoi Votre comité recommande que l'eau soit remise comme suit : à Marcel Courroux pour 4 mois, à Eugène Doucet sur sa boucherie, à Alex Proulx sur sa maison incendiée et à Claude Rodier et Alfred Montpetit pourvu et tant qu'ils en fourniront à leurs voisins qui en ont pas.

Qu'un service d'eau soit retranché de la propriété que M. Eucher Caron a acheté de Dame St-Onge.

Que des services soient posés ou mis en ordre suivant les demandes du Dr. Graham et MM. Mercier, Charbonneau, Hébert, Gadbois et Coulombe.

Que l'Ingénieur soit autorisé de faire des arrangements avec la compagnie Lawson pour que la bouilloire louée d'elle devienne la propriété de la corporation après un certain temps.

Votre comité recommande aussi que les contribuables qui sont privés d'eau par la construction du canal d'égout, soient exempt de la payer pendant ce temps.

(Signé) Jos. Caron, Président
 A. D. Labelle
 Israel Charette
 W. Villeneuve
 Thos. Black
 J. E. Gravelle

3. Proposé par l'échevin Caron, secondé par l'échevin Gravelle.

Que le 102ème rapport du Comité de l'Eau, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté

LE 239ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la Chambre des Comités, vendredi le 4 novembre 1910, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Dupuis, président au fauteuil, et les échevins Leduc, Falardeau, et Son Honneur le Maire étant aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés, et recommande le paiement des suivants —

Listes de parc Reg. No. 121	\$835 36
" " " " 15	164 41
" " " " Imprévues	157 08
" " " " Rues	78 23
E. J. Laverdure	2623 16
James Thomas	1072 92
D. Dupuis	208 34
Canada Cement Co.	198 92
R. W. Farley	52 46
F. Gratton	38 25
Wriget & Co.	18 02
T. St. Jean	5 00
Graham Bros.	1 50

Chèque en garantie
Votre comité recommande, que chèque en garantie de M.
James Thomas, contracteur, lui soit remis.

(Signé) H. Dupuis, Président.
 J. B. Larose
 T. B. Davies
 Jos. Leduc
 V. O. Falardeau

4. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Falardeau :

Que 239ème rapport du comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté

LE 105ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE POLICE, FEU ET LUMIÈRE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Police, Feu et Lumière dûment assemblée en la Chambre des Comités, vendredi, le 4 novembre 1910, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Gravelle, président au fauteuil et les échevins Black, Charette, Villeneuve, Caron et Labelle, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comp-

tes et communications qui lui ont été déferés, et recommande le paiement des suivants : —

Paie-listes des employés	\$1956	51
" " de la Lumière et A	125	30
Caron Frères	100	00
The Ottawa Electric Co.	54	10
Geo. Reinhardt	45	00
Hull Coal Co.	40	44
Isidore Paquin	38	25
Hurd & McBride	20	00
Thos Lawson & Sons	20	00
P. A. Meilleur	16	55
The Bell Telephone Co.	12	50
Garrioch, Godard Co.	10	50
Hull Equipement & Co.	8	55
H. Thérien	6	75
The Queen City Oil Co.	5	40
André Marcoux	3	25
H. Dupuis & fils	3	00
H. Leblanc	3	00
D. Dupuis	1	24

Votre Comité recommande que la résignation du chauffeur Gagnon soit acceptée et que M. Régimbal soit nommé à sa place, au mois de

Que M. J. Pariseau remplace feu N. Leblanc comme gardien de la pompe de Tréreauville.

Qu'un téléphone soit installé chez le chef Tessier. *Telshum*

Que 4 paires de bottes en caoutchouc et 4 pardessus soient achetés pour les pompiers et deux pardessus pour la police.

(Signé) J. E. Gravelle, Président.

Israel Charette

Adrien Labelle

Wm. Villeneuve

Wm. H. Black
Thos. Black

MISS. Blac.
Jos. Caron

5. Propose par l'échevin Gravelle, secondé par l'échevin Villeneuve :

Que le 105^e rapport du comité de Police, Feu et Lumière, qui vient d'être lu, soit adopté. Adopté.

Le Rapport du Comité Spécial RÉ Catastrophe du 8 Mai 1910

Au Conseil de la Cité de Hull.

Votre Comité, nommé à une assemblée informelle de votre conseil, le neuf mai dernier aux fins de prélever des souscriptions volontaires destinées à venir en aide aux personnes éprouvées par le sinistre du 8 mai dernier, alors que les magasins d'explosifs de la Montreal Explosive Co. firent explosion, à l'honneur de faire rapport :

Qu'il a organisés des moyens de percevoir des souscriptions avec le résultat qu'il a en banque, à son crédit, la somme de \$1976.65 ;

Que, depuis la formation de votre comité, M. Lesueur ou la Montreal Explosive Co., a réglé à l'amiable et à la satisfaction des sénistrés, les réclamations des plus nécessiteux ;

Que vu le règlement comme ci-dessus, plusieurs souscripteurs ont trouvé à propos de retirer leur souscription et d'autres désirent en faire autant entre autres M. Lesueur pour une somme de \$500.00 afin de pouvoir continuer à régler.

Que, votre comité s'est réuni, vendredi, le 28 octobre dernier afin de régler les affaires et disposer des fonds en main, recommande :

Que, vu qu'il n'existe plus de besoins sérieux, vu aussi le désir de quelques souscripteurs de retirer leur souscription comme l'ont déjà fait quelques uns, et vu surtout la grande difficulté de séparer ce montant entre autant de réclamations, d'une manière équitable et raisonnable.

Votre comité recommande donc en conséquence que ces souscriptions soient remises aux souscripteurs en procédant de la manière jugée la plus convenable, par Son Honneur le Maire

(Signe) J. E. Fontaine Maire
T. B. Davies pro maire
Jos. Bourque Prés Comdes Fin.
Jos. Caron de l'Eau.
H. Dupuis des R. et A.
J. E. Gravelle de P. F. et L.
A. D. Labelle de Santé.

6. Moved by alderman Davies, seconded by alderman Black :

That the special report ré the Explosion of the 8th May just read be adopted.

Adopted. Aldermen Falardeau and Villeneuve dissenting. L'aviseur légal soumet son opinion ré Dupuis-McConnell. Rep

Le Greffier soumet la liste des jurés préparée pour 1910-11.

7. Proposé par l'échevin Charette, secondé par l'échevin Labelle : *pure*

Que la liste des grands et petits jurés tel que préparée par le Greffier, pour l'année 1910-11 et maintenant soumise à ce conseil, soit adoptée.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Caron, secondé par l'échevin Bourque : *Caron*

Que le compte de M. H. Dupuis, ce montant à \$403.00, maintenant présenté, soit payé. Adopté. *Dupuis*

9. Proposé par l'échevin Charette, secondé par l'échevin Leduc : *Charette*

Que M. John F. Boult, greffier, soit autorisé à déclarer au nom de cette Corporation, dans la cause de Dme D. Landry vs E. Paradis et Arthur Desjardins de Ecr., avocat distrayant, C.S.O. No. que cette Corporation doit au Défendeur la somme de \$250.00 pour travaux faits, en vertu d'un contrat passé avec lui et qu'il soit autorisé en outre à déposer cette somme à la Cour pour être remise à qui de droit. Adopté.

10. Proposé par l'échevin Charette, secondé par l'échevin Labelle : *Charette*

Que le chef de Police soit chargé de faire tout en son pouvoir afin de faire cesser les désordres d'immoralité de différentes sortes qui, parait-il existent dans la ville Adopté.

*Propriété
Champagne* 11. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Gravelle :

Que ce Conseil accepte l'offre de sa Seigneurie l'Hon. juge Louis Napoléon Champagne, suivant sa lettre en date de ce jour, aux fins d'acheter sa propriété connue et désignée comme le lot numéro deux cent-dix-neuf "D" (219 "D"), d'après les plans de renvoi officiels pour le quartier Numéro cinq de la cité de Hull, devant servir à l'établissement d'un hopital, et que par les présents le dit Conseil consent à acheter la dite propriété aux conditions suivantes : —

1. Pour le prix et somme de \$16,500,00 payable d'ici à dix ans par versements annuels égaux et consécutifs de \$1650,00 chacun à cette date chaque année en commençant à faire le premier paiement dans un an de ce jour, avec intérêt sur la dite somme de \$16,500,00 à compter de ce jour au taux de cinq pour cent par an, payable annuellement en même temps que les versements du principal, le tout avec hypothèque spécial de bâilleur de fonds en faveur du vendeur.

2. A la charge de tenir les bâtisses assurée en faveur du vendeur, au moins huit mille piastres après l'expiration des Polices actuellement existantes, qui devront être transporté en faveur de l'acquéreur avec pertes payable au dit vendeur. Les dites assurances devront étres prises dans des compagnies approuvées par le dit vendeur et à lui remise ainsi que les reçus en renouvellement.

3. De prendre possession de la dite propriété immédiatement à l'exception de la maison et autre bâtisses que le vendeur aura droit d'occuper d'ici au premier jour de Mai prochain 1911 avec droit cependant à la Cité de Hull ou ses représentants autorisés d'entrer en aucun temps dans la dite maison et autres bâtisses pour les visiter aux fins de voir aux préparatifs et changements qui devront y être faits ou projetés pour l'établissement d'un hôpital.

4. D'accepter la servitude établie en faveur de la compagnie dite "The Hawkesbury Lumber Co." d'amarrer des billots sur la rivière Ottawa, en face de la dite propriété, et ce, jusqu'au premier de 1915.

5. Et dans le cas où la "Cité de Hull" jugerait à propos d'émettre des débentures à longue échéance, le dit vendeur devra accepter telle débenture en paiement du montant qui pourrait alors lui être dû sur le prix de vente de la dite propriété.

Et que Son Honneur le Maire J. E. Fontaine et John F. Boult, Greffier de la Cité de Hull, soient et sont par les présentes autorisés à accepter et signer le dit contrat d'achat aux conditions ci-dessus mentionnées.

Proposé en amendement par l'échevin Charette, seconde ~~une~~ par l'échevin Villeneuve :

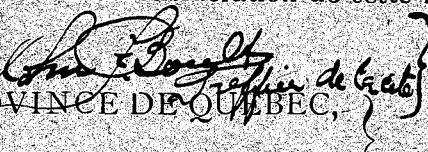
Qu'un règlement pour emprunter la somme de \$16,500.00 pour l'achat d'un hôpital soit préparé pour être soumis aux contribuables dans deux mois.

Pour l'amendement : Les échevins Black, Davies, Larose, *Vote* Charette et Villeneuve—5.

Contre : Les échevins Gravelle, Leduc, Falardeau, Bourque, Caron, Labelle et Dupuis—7.

L'amendement est perdu et la motion est remportée sur la même division renversée.

L'échevin Black donne avis, qu'à la prochaine assemblée il demandera la réconsidération de cette motion.

 Le Conseil ajourne

PROVINCE DE QUÉBEC,

CITE DE HULL

SÉANCE SPÉCIALE DU 22 NOVEMBRE 1910

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir lundi, le vingt et deux novembre mil neuf cent dix, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire J. E. Fontaine au fauteuil, et les échevins Black, Davies, Gravelle, Larose, Leduc, Charette, Villeneuve, Falardeau, Bourque, Caron et Labelle formant quorum du dit conseil.

L'avis de convocation de cette assemblée spéciale et le certificat de sa signification à tous les échevins, sont déposés sur le bureau du conseil.

Comité

1. Proposé par l'échevin Caron, secondé par l'échevin Bourque :

Que ce conseil se forme en comité général afin d'étudier les différentes questions soumises.

Adopté

Adopté

Diverses questions à l'ordre sont étudiées et discutées.

2. Proposé par l'échevin Caron, secondé par l'échevin Black :

Que ce comité lève séance rapporte progrès et que ce conseil procède aux affaires

Adopté

Sous pour grue 3. Proposé par l'échevin Caron, secondé par l'échevin Gravelle :

Que le comité de l'Eau soit autorisé d'ouvrir les soumissions pour l'achat d'une grue au chateau d'eau et dans faire rapport à la prochaine assemblée.

Adopté

Bouilloire

4. Proposé par l'échevin Charette, secondé par l'échevin Gravelle :

Que le Président du comité de l'eau et l'Ingénieur Farley soient autorisés à voir à mettre une autre bouilloire pour remplacer celle actuellement employée au vieux chateau d'eau.

Adopté

Pour recon-

5. Proposé par l'échevin Black, secondé par l'échevin Larose :

Que la motion No 9, adopté à la dernière assemblée de ce conseil ce rapportant à l'achat d'un hôpital, soit maintenant reconsidérée.

Pour Les échevins Black, Davies, Larose, Charette et Villeneuve — 5.

Contre: Les échevins Gravelle, Leduc, Falardeau, Bourque, Caron, Labelle et Dupuis — 7

Motion perdue.

Le conseil s'ajourne.

John Bourque
Godefroy

PROVINCE DE QUEBEC,

CITE DE HULL

SEANCE DU 5 DECEMBRE 1910.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, lundi, le cinq décembre, mil neuf cent dix, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire J. E. Fontaine au fauteuil, et les échevins Black, Davies, Gravelle, Larose, Charette, Leduc, Villeneuve, Falardeau, Bourque, Caron, Labelle et Dupuis, formant quorum du dit conseil.

i. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Villeneuve :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de M. Stewart, de l'Association Feuille d'Erable et les Tiers-Saisies.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis.

LE 252ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé en la chambre des Comités, vendredi le 2 decembre 1910, à laquelle assemblée sont présents l'échevin Bourque, président au fauteuil, et les échevins Larose, Leduc, Falardeau et Dupuis, Son Honneur le Maire étant aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été désérés et recommande le paiement des suivants :—

Paie-listés des employés.....	\$370 86
L'Hospice St Charles.....	76 00
Hull Coal Co.....	21 75
A. R. Farley	18 55
The Bell Telephone Co.....	31 00

The Evening Citizen	15 00
The Journal	15 00
Le Gouvernement Provincial	12 00
E. Thibault	5 60
Le Temps	4 20
Carrière & fils	6 48
F. Barette	1 40
D. Dupuis	2 3

Votre comité recommande que les jugements rendus dans les causes Morrisettes et St-Jules ainsi que les mémoires de frais tels que taxés, soient payés, suivant recommandation de l'Aviseur Légal.

Que les taxes soient remises aux veuves Ant. Martin, Saumier et Dme Odilon Lacelle.

Qu'un cheval soit retranché du compte de MM. Michon et que la taxe de locataire soit biffée des comptes de MM. Francis Miron et Oscar Gauthier.

Que la somme de dix piastres soit votée à chacun des reporters des journaux : "Citizen", "Free Press", "Journal", "Le Temps", "La Patrie", "L'Interprovincial et "Le Spectateur".

Que votre Greffier soit autorisé à faire les changements suivants au rôle :

Au No. 16 Ajoutez Jos. E. et Jos. H. Bisson et F. Léonard comme co-propriétaire avec E. R. Bisson.

215 ajouter Wm, S. et R. L. Larose comme co-propriétaire avec J. B. Larose.

217 sub. Henry T. Math H. Walter E. Scott à Scott Bro

224 " Oscar Gauthier à Harry Condon

530 " Johnny Lamothe à Domina Hébert

812 " F. A. Labelle à Faulkner frères

1114 " Elie O. Paquin à Isidore Paquin

1825 " Jos. Garneau à Alph. Lamothe

1833 ajouter Etienne Huneau comme co-locataire avec E. Roussel

1862 Sub Davies Murphy à Cyrille Charron

1998 " Wilbrod Meloche à Wilfrid Plouffe

2173	"	Emile Kicouac à Ant. Lagasse	
2276	"	Jos. Laurin à J. B. Lamothe	
2420	"	Alex. Simard à Amédée Simard	
2448	"	Adélaïd Falardeau à Jos. St-Amour	
2665	"	Olivier Poirier à Miss F. A. Wright	
2669	"	Nap. Vincent à "	
2733	"	Gaudias Tremblay à Miss	pour N. 102
	"	Jos. E. Forcier	pour S. 91
2788	"	Philias Boulet à F. E. White	
2869	"	Alexina Bourque à G. Lafrance	
2870	"	Joseph Bourque à N. Tellier	
2924	"	Eugene Leduc à Eugene Leclerc	
3592	"	F. A. Labelle à Karais Bros.	
3674	"	Delle Mary Shea à Arridase Sauvé	
4360	"	Athanas Villneuve à Oct. Villneuve	
4421	"	H. Dupuis à H. Symms	
5004	"	Geo. Moore à A. Salmon	

(Signé) Jos. Bourque, Président.
 V. O. Falardeau
 T. B. Davies
 Jos. Leduc
 J. B. Larose
 H. Dupuis

2. Proposé par l'échevin Bonrue, secondé par l'échevin Leduc :

Que le 252 ème Rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté

Adopté

LE 103ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de l'Eau dûment assemblé en la Chambre des Comités, vendredi, le 2 décembre 1910, à laquelle assemblée sont présents l'échevin Jos. Caron président au fauteuil, et les éche-

Vins Black, Gravelle, Charette, Villeneuve, et Labelle a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés, et recommande le paiement des suivants.

Paiement-listes des employés	\$325 00
" durèglement 122	468 27
" de l'aqueduc	230 95
" du chateau d'eau	49 20
E. R. Bisson (contrat)	3100 64
Hull Coal Co.	926 26
The Wm Hamilton Co.	182 00
Victoria Foundry Co.	87 35
R. W. Farley	85 36
F. Barette	26 41
I. Ducharme	21 00
Carrière & fils	17 10
Louis Vézina	14 40
D. Dupuis	11 04
A. Archambault	2 52
H. Walters & Sons	2 25
Hull Equipment Supply Co.	1 85

Couperines Votre comité recommande, que l'eau soit remise aux veuves Ant. Martin, Frs. Grandmaître, A. Lapointe, J. B. Patenaude, Damase Gratton, Chs, Duguay, Eloise Villemaire, O. Labelle et M. Gilbert.

Can fournie Que \$1.25 soit diminuée du compte d'eau de M. Nap. Laprade, par 6 mois, pour le temps qu'il en fournira à ses voisins qui en ont pas.

Vache retranchée Qu'une vache soit retranchée du compte de Vve. Longpré.
Can retranchée Que l'eau chargée à M. O. Barbe pour une famille, soit retranchée de son compte.

Moitié de l'eau Que la moitié de l'eau soit remise à Gédéon Cardinal tant que sa maison sera vacante.

Deduction Qu'une déduction de 65 jours d'eau gelée soit faite du compte de M. Philias Boulet.

Service retranché Qu'un service d'eau soit retranché à la demande de Delle Lessard, de Frs. Gavard, Albert Gauthier et deux à Mag. DeRepentigny.

Que les gages de M. Isaïe Trudel soient élevées à 20cts.
l'heure, comme les autres qui travaillent avec lui.

Votre comité recommande aussi que la soumission de la S... Co... Victoria Foundry Co pour une grue au Château d'Eau, soit acceptée, au prix de \$1150.00 avec les appareils tel que lettre du 10 novembre dernier.

(Signé) Jos. Caron, Président
Israel Charette
J. E. Gravelle
Thos. Black
A. D. Labelle
W. Villeneuve

3. Proposé par l'échevin Caron, seconde par l'échevin Gravelle:

Que le 103ème rapport du comité de l'Eau qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

LE 240ème RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull:

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la Chambre des Comités, vendredi le 2 décembre 1910, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Dupuis, président au fauteuil, et les échevins Larose, Leduc, Falardeau, et Bourque, Son Honneur le Maire étant aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés, et recommande le paiement des suivants —

Paie-listes du règlement 121	\$465 88
" " des imprévues	75 58
" " des rues	32 21
E. J. Laverdure	2248 52
R. W. Farley	46 20
A. Archambault	51 12

D. Dupuis	21 11
S. St Jean	8 85
The E. B. Fddy Co	6 50
Carrière & fils	5 30
F. Barette	3 59

(Signé) H. Dupuis, Président.
 J. B. Laroche
 Jos. Leduc -
 V. O. Falardeau
 T. B. Davies

4. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Falardeau:

Que le 240ème rapport du comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu, soit adopté. Adopté

LE 106ème RAPPORT DU COMITÉ DE POLICE, FEU ET LUMIÈRE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Police, Feu et Lumière dûment assemblée en la Chambre des Comités, vendredi, le 2 décembre 1910, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Gravelle, président au fauteuil et les échevins Black, Charette, Villeneuve, Caron et Labelle, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés, et recommande le paiement des suivants :—

Paie listes des employés	\$1308 34
" de la lumière	43 90
A. Gratton	58 40
Hull Coal Co	27 71
André Marcoux	25 21
I. Ducharme	24 00
F. Barette	27 94
P. H. Charron	15 00
The Bell Telephone Co	12 50

The Ottawa Gas Co	6 00
A. & H. Navion	6 00
Célophase Sauvé	6 50
J. Reinhardt	4 00
Omer Cousineau	4 00
A. Archambault	3 30
Joseph Danis	2 50
Carrière & fils	50
D. Dupuis	30

Compte du comité de Santé

l' Hôpital Général	\$144 20
Ferdinand Cardinal	75

Votre comité recommande l'achat de 5 casques en mouton *Effets personnels*, 9 paires de mitaines et 9 paires de pardessus de chaussures pour les hommes du poste de feu et police, aussi, un cable et ponlie pour la pompe à incendie.

Votre comité recommande aussi que M. Xavier Laurin soit *Engagé* comme chauffeur de la pompe à incendie et M. Joseph Bilodeau comme pompier, les deux au mois en remplacement du chauffeur Régimbal et du pompier Dicaire respectivement, dont les resignations ont été acceptées.

Le comité de santé recommande que le Greffier soit autorisé *Contracter* à passer un nouveau contrat avec M. F. Cardinal pour l'enlèvement des animaux morts.

(Signé) J. E. Gravelle, Président.
 Israel Charette
 Jos. Caron
 Thos. Black
 Adrien Labelle
 Wm. Villeneuve

5. Proposé par l'échevin Gravelle, secondé par l'échevin Caron :

Que le 106ème rapport du comité de Police, Feu et Lumière, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

Rap. d'of. L'aviseur légal soumet un rapport ré la cause St. Jules et le glissage des enfants par les rues.

Le Trésorier soumet un rapport concernant les intérêts et le fonds d'amortissement payés.

Le Greffier soumet la liste électorale de la Législature préparée par lui.

Declaration 6. Proposé par l'échevin Charette, secondé par l'échevin Leduc :

Que le Greffier de la cité, soit autorisé à déclarer au nom de cette cité dans les causes de Victor Thibaudeau contre David Morrissette C. C. 9113, de Singer Sewing Mfg. Co C. M. et Arthur Desjardins Vs Morrissette C. C., les argent que cette corporation doit au défendeur en vertu du jugement rendu en sa faveur au montant de \$200 00 et aussi l'ordre donné au Dr J. E. Fontaine par le dit Morrissette.

Adopté.

*Estimo pour
seulement* 7. Moved by Alderman Black, seconded by Alderman Wright Davis.

That Mr. R. W. Farley, Engineer, be authorized to prepare plans and estimates for sewers in Wrightville and Wakerville

Carried.

*Comptes des
Règlements* 8. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Caron :

Que l'intérêt accru sur les comptes à l'épargne, des règlement Nos. 119, 120, 121 et 122 soient transférés au compte courant de cette corporation et crédités la corporation tant qu'aux règlements 119, 120 et 121 et l'aqueduc pour le 122.

Adopté

9. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Falardeau.

Attendu que le conseil de la cité a acheté la propriété du Juge Champagne pour un hôpital ou autres fins, telles qu'hospice, orphelinat, etc.

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la cité qu'une communauté de religieuses prenne charge de cette propriété.

Qu'il soit résolu, qu'un comité soit formé composé de tous les membres du conseil et des personnes suivantes : Le Rev. Père Guertin, M. le curé Carrière, le Rev. M. Smith, le Rev. M. McFarland, du député F. A. Gendron, du Juge Goyette et de M.M. F. A. Labelle, B. Carrière, D. Richer, J. Binet, F. Barrette I. Ducharme, A. P. Thibault, Geo. Walker, T. Birks, H. A. Fortier et des Docteurs Isabelle, Aubry et Archambault.

Que ce comité soit autorisé à faire des arrangements avec une communauté religieuse pour prendre charge de cette propriété.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Charette.

Que ce conseil siège en comité général, en bas, afin de considérer différentes questions.

Adopté.

La liste électorale et d'autre question sont étudiées.

11. Proposé par l'échevin Falardeau secondé par l'échevin Black.

Que ce comité telle séance rapporte progrès et que le conseil procéde aux affaires.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Gravelle :

Que la liste électorale de la législature, telle que préparée par le Greffier et maintenant soumise, soit approuvée en ajoutant, cependant, les noms contenus dans les demandes faites à cette fin et soumis à cette assemblée.

Adopté.

Proposé par l'échevin Caron, secondé par l'échevin Charette.

Que ce conseil ajourne à lundi soir le 19 courant.

Adopté.

John Black Jeffries
PROVINCE DE QUÉBEC,

CITE DE HULL

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1910

A une assemblée ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures et demié du soir lundi, le dix-neuf ~~Décembre~~ mil neuf cent dix, à laquelle assemblée sont présents Son Honneur le Maire J. E. Fontaine au fauteuil, et les échevins Black, Davies, Gravelle, Larose, Leduc, Charette, Villeneuve, Falardeau, Bourque, Caron, Labelle et Dupuis formant quorum du dit conseil.

Conn. I. Proposé par l'échevin Falardeau secondé par l'échevin Gravelle:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyée à leur comité respectifs moins celles de MM. Morin, McConnell, Gale, Dagenais, Green et les comptes Dupuis.

Adopté, l'échevin Bourque dissident.

Recommandé. L'échevin Bourque donne avis qu'à la prochaine assemblée il demandera la considération de cette motion, tant qu'aux comptes Dupuis.

Feuille d'érable. Proposé par l'échevin Caron secondé par l'échevin Bourque :

Que la demande de " l'Association Athlétique Amateur Feuille d'érable—" Maple Leaf " de ce constituer en corporation aux termes des articles 7233 et suivant des Statuts Refondus de la Province de Québec, soit accordée,

Adopté

3. Moved by Alderman Black, seconded by Alderman Davies.

That as a result of the correspondence between Alderman Gravelle, Chairman of the Police, Fire & Light Committee and the Hull Electric Co, regarding the lighting of that portions of ward no^o 5 of this City, called Tetreauville, the offer of the said Company by letter of the 1st December 1910, to supply and maintain five Tungsten lamps of 200 candle power at the cost of 1 $\frac{1}{4}$ cts. per candle power per month, be accepted.

*Lighting of
Tetreauville*
Carried.

4. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Charette : *Role*

Que les changements au rôle demandés par les suivants soient accordés :— MM. Jos. Morris, Nap. Bélanger, J. Y. Caldwell, Alex. Rodier, Jos. Carrière, Frs. Manseau, Chs Mousseau, Thos. Black, A. Falardeau, Ferd. Lesage, Jos. Guevremont et T. Séguin.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Villeneuve, secondé par l'échevin ~~et~~ ^{en nom} Falardeau :

Que l'eau soit remise à veuve Dagenais, suivant sa demande.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin ^{Domin} ~~et~~ ^{la licence} Labelle :

Attendu que la loi des licences de la province de Québec accorde dans la Cité de Hull une licence par mille âmes de population :

Attendu que depuis que cette loi est en force il est démontré qu'il y a encore trop de débits de liqueurs enivrantes dans la Cité pour les besoins de la population.

Attendu, que tous les contribuables ont exprimé il y a quelque mois, d'une manière claire et non équivoque, l'opinion que la population est en faveur de la diminution des débits de boisson.

Attendu, que ce Conseil favorise la diminution progressive des licences jusqu'au nombre de une licence par deux mille âmes.

Que ce conseil demande respectueusement à F. A. Gendron, Ecr. M. P. P. de soumettre au Gouvernement de la Province de Québec, pour la prochaine session, des amendements à la loi des licences pour la Cité de Hull, à l'effet de réduire le nombre des licences progressivement et jusqu'à une par deux mille âmes de population, au fur et à mesure que les porteurs perdront leur licence par violation de la loi pendant deux fois, et que tout transport de licence soit défendu dès qu'un porteur de licence aura une fois été trouvé coupable d'infraction par une cour de justice.

Adopté.

en bas 7. Proposé par l'échevin Gravelle secondé par l'échevin Charette :

Que ce conseil siège en bas afin de prendre les plans du Carré de l'Hotel de ville en considération.

Carrié / d. V. 8. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Caron :

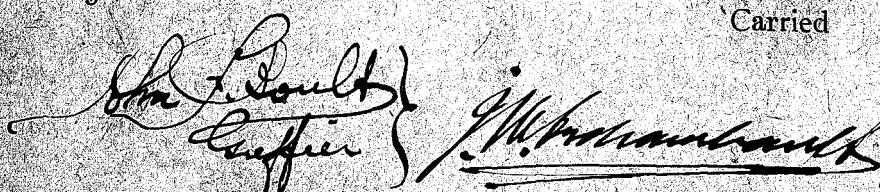
Que le plan pour l'embellissement du Carré de l'Hotel de Ville tel que présenté par M. Stewart, Surintendant de la Commission de la Cité d'Ottawa, soit accepté et que la dite Commission soit priée de bien vouloir accepter ce même plan et de faire commencer les travaux y mentionnés au plus tôt possible.

Adopté.

9. Moved by Alderman Davies, seconded by Alderman Black:

That this Council adjourn until to-morrow, Tuesday evening at 8.30 o'clock.

Carried



PROVINCE DE QUEBEC.

CITE DE HULL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 1910

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures et demie du soir, mardi, le vingt décembre mil neuf cent dix, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire J. E. Fontaine au fauteuil et les échevins Black, Davies, Larose, Gravelle, Leduc, Charette, Villeneuve, Falardeau, Bourque, Labelle et Dupuis formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Gravelle, secondé par l'échevin ^{Chas.} ~~Davies~~ :
Que la taxe d'eau soit remise à Dme Chs. Simard, du quartier 2 et à Dme H. Bélanger du quartier 3a.

Adopté

2. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin ^{Chas.} ~~Dupuis~~ :
Que les comptes de MM. H. Dupuis & fils se montant à la somme de \$273.35 et dûment approuvés par les officiers de la Corporation soient payés tel que présentés.

Adopté, l'échevin Bourque dissident.

L'échevin Dupuis dépose sa résignation comme échevin ^{Resignation} ~~Dupuis~~ qui est lue.

3. Moved by Alderman Davies, seconded by alderman Black :

That the resignation of alderman Dupuis, as alderman of this City, tendered, be accepted with regret.

Carried.

Le conseil ajourne.

*John E. Bourque
Alderman*

Table des Règlements dans ce Volume

	Page
8. Pour ouvrir le Chemin Graham ——————	80
9. Pour l'émission de débentures au montant de \$8000.00 pour l'ouverture de la rue Charles ——————	126
0. Pour l'émission de débentures, au montant de \$2000.00, pour l'ouverture de la rue Alma ——————	132
1. Pour l'émission de débentures au montant de \$52000.00 pour la construction d'un canal d'égout ——————	138
2. Pour l'émission de débentures au montant de \$53000.00, pour des fins d'aqueduc ——————	144
3. Pour l'exemption de taxes sur les travaux près de la chute des Chaudières ——————	150
4. Des Améliorations locales (1909) ——————	264
5. Pour amender le Règlement 97 limitant le nombre des débits de liqueurs enivrantes ——————	305
5. Pour la fermeture des débits de liqueurs enivrantes le samedi soir à 7 heures ——————	317